



Ou s'adresser pour se faire regulariser ?

Par **nancya**, le **21/01/2013** à **02:26**

Bonjour, rnrnJe viens de m'inscrire dans le site.rnrnJe suis mère d'enfant français d'origine africaine et actuellement situation de demandeuse d'asile. Que dois-je faire pour avoir mon statut de parent enfant français. J'ai un récépissé de 3 mois renouvelables en tant que demandeuse d'asile. Pourrai-je avoir mon statut de mère d'enfant français à la préfecture ? J'ai tout les papiers de ma fille (carnet de santé, livret de famille, acte de naissance, certificat de nationalité) et quelles st ls documents a fournir pour cela ?rnrnJe vous en prie, je n'ai personne ici, en France, hormis le père de ma fille, qui ne sait pas par où je dois commencer. Aidez moi, merci.rnrnBonne année à tous.

Par **Nicole29**, le **21/01/2013** à **12:51**

Bonjour,rnrnIl faut aller à la Préfecture prendre un dossier.